

NOUVEAU ! La Plateforme des Emplois Saisonniers Etudiants (PESE) ouvre à compter du 25 mai

Les réserves sanitaires spéciales COVID des professionnels et étudiants en santé se transforment à compter de fin mai.

Les étudiants en santé peuvent effectuer des remplacements saisonniers d'ASH, AS, IDE selon leur avancée dans le cursus de formation.

Une «formation flash» Covid et exercice en médico-social pourra être proposée aux étudiants au moment de leur prise de poste en EHPAD.

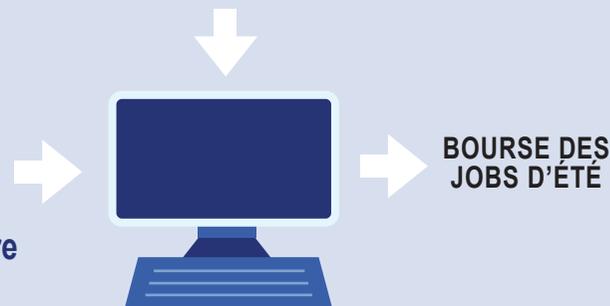
Comment fonctionne la plateforme d'emplois saisonniers

- Vous êtes un **établissement, une structure et vous avez besoin de renforts en personnel :**

Connectez-vous avec votre identifiant et mot de passe reçu sur <https://ars-pdl.fr/covol/public/>

Si je n'ai pas reçu d'identifiant, j'adresse ma demande à ars-pdl-covid-data@ars.sante.fr

- Vous êtes un **étudiant en santé et vous proposez vos compétences :**
Inscrivez-vous par formulaires ouverts sur le site de l'ARS Pays de la Loire www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr dans la rubrique Covid-19 - Je me porte volontaire !



Plateforme de mise en relation établissements / étudiants

1. Les employeurs affichent leurs besoins de renforts RH sur la plateforme COVOL
2. Les étudiants consultent les offres d'emplois et déposent leurs CV sur la plateforme COVOL
3. Employeurs et candidats se mettent en relation pour finaliser le recrutement

La plateforme COVOL est un moyen simple de mise en relation pour des renforts RH saisonniers, en contexte COVID. Elle ne se substitue pas aux démarches habituelles d'anticipation des remplacements d'été.

L'ARS se mobilise à vos côtés : pour toute demande de précision adressez vos questions par mail à : ars-pdl-covid-data@ars.sante.fr

LES BONS GESTES POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

